

## LISTE DE VÉRIFICATION – CALENDRIERS SCOLAIRES

**Les conseils doivent soumettre leur(s) calendrier(s) scolaire(s) et la documentation qui s’y rattache à l’aide de l’application qui se retrouve au <http://esweb.edu.gov.on.ca/osyc> .**

**Les soumissions électroniques de calendrier(s) scolaire(s) pour fins d’approbation doivent inclure :**

- une lettre signée par la directrice ou le directeur de l’éducation, dans laquelle sont indiquées :
  - la date d’approbation des calendriers par le conseil,
  - la consultation qui a eu lieu
  - la liste de vérification complétée.
  
- une copie de la résolution du conseil;
  
- des pièces confirmant que les personnes intéressées ont été consultées et informées des modifications proposées, étant entendu que ces personnes sont les parents, les conseils d’école, les sections locales des organisations d’enseignantes et d’enseignants, les syndicats, les contribuables, d’autres membres de la collectivité et enfin, les administrations ou les conseils scolaires limitrophes ou voisins;
  
- une distinction entre les deux journées pédagogiques rattachées aux priorités provinciales et les autres journées pédagogiques;
  
- un sommaire des activités qui se dérouleront lors des deux journées pédagogiques rattachées aux priorités provinciales;
  
- un sommaire des activités qui se dérouleront lors des autres journées pédagogiques;
  
- la présente liste de vérification dûment complétée